



# La Vie de l'U.L.

5, Boulevard Clémenceau  
18000 BOURGES  
Tél. : 02.48.65.36.25  
Fax : 02.48.65.50.27  
e.mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr  
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>



AVRIL 2008 - N° 50

## Sommaire

- F Edito
- F Deux jours fériés coïncident
- F Formations Syndicales 2008
- F SMIC au 1<sup>er</sup> mai
- F Tract 1<sup>er</sup> Mai 2008
- F Déclaration commune 1<sup>er</sup> Mai 2008
- F Journée de solidarité
- F Réforme de l'Hôpital
- F Allocations familiales
- F Remboursement d'optique.

## Edito

*A la manif,*

## LE 1<sup>er</sup> MAI : J'Y VAIS !

Depuis des semaines, les médias nous abreuvent de films, documentaires, et publications de toutes sortes, pro ou anti-68.

Parmi ceux qui "y étaient" il y a quarante ans, certains sont au pouvoir et ne s'interdisent pas d'interdire... Et parmi ceux qui "n'y étaient pas", certains veulent "liquider l'héritage de mai 68 une bonne fois pour toutes".

*Nous aussi, allons-y : LIQUIDONS !*

**Liquidons la précarité, l'injustice, les profits éhontés, la mauvaise foi, les spéculations, les mensonges, le mépris, la volonté de détruire les acquis sociaux de nos aînés.**

Car ce qui compte c'est aussi le présent. Et il va mal ! En témoignent les nombreux mouvements sociaux qui touchent tous les secteurs depuis des mois.

La liste est longue, très longue. Et ce n'est certainement pas mieux chez les voisins à moins d'habiter un de ces paradis fiscaux qui protègent les finances des responsables de ce monde en décomposition.

- ⊖ Il est grand temps de laisser nos charentaises et nos télés.
- ⊖ Il est temps de NOUS UNIR pour faire de ce 1er mai une journée de lutte pour nos droits !

**NOUS SOMMES NOMBREUX,**

**MONTRONS-NOUS !**

**MONTRONS-LEUR !**





Cette année le 1er mai et le jeudi de l'Ascension tombent le même jour. Alors peut-on récupérer une journée de congé ? Coup de projecteur sur la jurisprudence...

Un arrêt de la cour d'appel de Riom (27 mai 2003) précise que "la survenance le même jour calendaire de deux fêtes légales donne lieu à deux jours de repos ou à deux indemnités compensatrices, en application des sous-titres 11.01 de la convention collective nationale des établissements d'hospitalisation, de soins, de cure, de garde et d'assistance privés à but non lucratif du 31 octobre 1951, dite FEHAP..."

A suivi l'arrêt n° 03-17412 de la Chambre sociale de la Cour de Cassation le 21 juin 2005 "...attendu que la cour d'appel a relevé que l'article 10-01-1 de la convention collective prévoit onze jours fériés, qui sont chômés sans réduction de salaire ; qu'interprétant la convention collective, elle a décidé à bon droit que les salariés pouvaient prétendre au respect de ce nombre de jours lorsque deux fêtes chômées coïncidaient un même jour..."

Donc, si votre convention collective précise le **NOMBRE de JOURS FÉRIÉS et CHÔMÉS**, vous pouvez prétendre à DEUX jours de repos ou à DEUX indemnités compensatrices.

Alors, **LISEZ ATTENTIVEMENT VOS CONVENTIONS COLLECTIVES RESPECTIVES !**

**Encore un peu d'eau à votre moulin :** selon le communiqué de presse de Xavier Bertrand, Ministre du Travail, le 28 février dernier « s'il existe une Convention Collective qui reconnaît le caractère chômé et férié du jeudi de l'Ascension, les salariés doivent bénéficier d'un jour de repos supplémentaire dans l'année ».

## Rappel des formations syndicales 2008 :

- Ü **Module N1 « rédiger un tract lire la NVO » :**
  - 19 et 20 mai 2008
- Ü **Défenseur Syndical :**
  - 26 au 30 mai 2008
- Ü **Module N1 « Fiche de paie et garanties collectives » :**
  - 16 et 17 juin 2008



**SMIC au 1er mai**  
Une augmentation dérisoire !

**L'indice des prix publié par l'INSEE pour le mois de mars 2008 (+ 0,8%) va entraîner une revalorisation du Smic de l'ordre de 2,3%.** Cette augmentation prévue par le Code du travail aura lieu le 1er mai, elle sera suivie de la « traditionnelle » revalorisation au 1er juillet. Une telle situation, deux revalorisations du Smic dans l'année, qui ne s'était pas produite depuis 1996, traduit le niveau très élevé de l'inflation en France depuis de nombreux mois. Plus de deux millions de salariés sont directement concernés par cette augmentation qui représente à peine **98 centimes par jour**.

Pour la CGT, cette augmentation, si elle est toujours bonne à prendre, apparaît dérisoire face à l'ensemble des charges incompressibles et la précarité qui pèsent au quotidien sur les salariés et qui ne cessent d'augmenter. La CGT réaffirme sa revendication d'un Smic à 1500 euros base à partir de laquelle toutes les grilles devraient être revalorisées.

**La CGT encourage les salariés à amplifier les luttes pour l'augmentation des salaires, pour de vrais déroulements de carrière, la reconnaissance des qualifications.**



# 1<sup>er</sup> Mai 2008

## Salaires - Retraites - Emploi - Santé

### A l'offensive pour nos revendications !



- o Bourges : 9 h 30 - Place Malus
- o Vierzon : 10 h 30 - Place de la Résistance
- o St Amand : 10 h 30 - Place Jean Girault
- o St Florent : 10 h 30 - Place de la République
- o La Guerche : 10 h 30 - Quai Bures sur Dive

### A l'initiative des organisations CGT - CFTD - FO - FSU - UNSA

**Tout augmente : les loyers, l'essence, le prix du gaz et de l'électricité, l'eau, les produits d'alimentation .... mais les salaires, eux, font du sur place !**

Nicolas Sarkozy, lorsqu'il était candidat, avait fait des promesses que le Président de la République qu'il est devenu, ne respecte pas.

**Près de 3 millions de salariés sont au SMIC dont 20 % d'entre eux, sont des femmes. La précarité du travail et le temps partiel imposé deviennent la norme, les salariés ont une paie à trois chiffres !**

Le nombre de salariés et de retraités pauvres augmente et grossit les rangs de celles et ceux qui dorment dehors, dans les tentes. Une personne sur 10 bénéficiant de l'aide alimentaire est salariée et 16 % sont des retraités !

**Cette situation est scandaleuse !**

C'est le résultat d'une politique délibérée !

La revalorisation du **SMIC à 1500 euros brut tout de suite** et celle des salaires par la reconnaissance des qualifications, de l'expérience professionnelle, des diplômes, ainsi que de vrais déroulements de carrière, est essentielle.

**Plus de salaire, c'est plus de consommation et donc plus de croissance ! C'est efficace pour réduire le chômage et créer des emplois. C'est bon pour l'économie.**

Il est urgent de **stopper les exonérations de cotisations sociales** car elles ne sont pas au service de la création d'emplois mais elles servent, plutôt, à comprimer les salaires.

Elles ont généré et alimentent le déficit de la Sécurité sociale.

Elles handicapent lourdement le financement des retraites et pensions.

**Revaloriser le SMIC et les salaires, c'est revaloriser le travail. C'est aussi une question de justice sociale d'un partage équitable des richesses créées.**

**Le gouvernement a la volonté d'allonger la durée de cotisations pour tous et rendre impossible leur départ en retraite à 60 ans.**

**Le gouvernement conduit le système des retraites dans le mur !**

**La Cgt**, quant à elle, revendique une réforme de progrès portant sur un socle commun de droit à la retraite, pour tous les salariés du public comme du privé, quel que soit le régime.

**La Cgt** veut débattre de ces choix d'avenir et propose des garanties de haut niveau pour tous :

- o **Un vrai droit au départ à la retraite à 60 ans et une possibilité réelle de choix pour les salariés.**
- o **Un système de départ anticipé en retraite pour travaux pénibles ou pour répondre à des contraintes de service public ou aux tâches astreignantes.**
- o **Un montant de retraite permettant de partir à la retraite avec un taux de remplacement de 75 % avec un minimum équivalent au SMIC.**
- o **L'indexation des pensions sur les salaires.**

**C'est possible** de le financer en créant une nouvelle cotisation employeur comprenant l'intéressement, la participation, les stock-options....

**C'est possible**, aussi, en réformant la cotisation employeur qui intégrerait les revenus financiers de l'entreprise par exemple.

## Deux poids ! Deux mesures !

### Pour les salariés :

#### Electricité :

+70 % depuis 2004

Eau : +30 % en moyenne  
depuis 2004

Loyers : +5,05 % en 2007

Produits laitiers : +7%

Céréales : +10 %

Oeufs : +5 %

Volailles : +14 %

Flambée de l'essence,  
transports, etc...

### Pour les patrons et les riches :

#### Nicolas Sarkozy :

+172 % d'augmentation

#### Cadeaux fiscaux en juillet :

15 milliards d'€

#### Aides (sans contrepartie)

aux entreprises :

65 milliards d'€

#### Exonérations patronales :

25 milliards d'€

#### Fraudes fiscales entreprises :

30 milliards d'€

### Cotisations sociales :

La part des **salariés** est passée de **12,8% à 21,36%** entre 1980 et 2005, celle des **patrons** s'est réduite de **40,27% à 10,5%** durant cette même période !

Au regard de ces chiffres, on peut faire le rapide calcul que le "trou" de la **Sécurité Sociale** (12 milliards d'€) et le financement des **Retraites** pourraient être prélevés ailleurs que dans la poche des salariés.

## POURQUOI LES BATAILLES SUR LES SALAIRES ET LA RETRAITE SONT INDISSOCIABLES ?

**Parce que**, pour obtenir de meilleurs salaires, il faut que tout au long de la carrière professionnelle, les salaires prennent en compte la reconnaissance des qualifications et des diplômes, l'expérience professionnelle et la pénibilité du travail. Ainsi, les salariés auront de meilleures retraites et plus il y aura d'argent pour les financer.

**Parce que** cet objectif permettrait de revaloriser en partie les basses pensions. En effet, de plus en plus de retraités n'atteignent pas les 563,40 € que représente ce minimum de la retraite de base malgré leurs 160 trimestres !

**Parce que** toutes les inégalités de traitement pendant la vie active se répercutent sur le montant de la retraite, **encore plus significativement pour les femmes**.

**Tout ce qui sera gagné sur les salaires apportera un bol d'air, tout de suite, aux salariés et à leur future retraite !**

## POURQUOI FAUT-IL AUGMENTER LES SALAIRES POUR TROUVER DES RESSOURCES POUR LA SECURITE SOCIALE ?

**Parce que** le gouvernement et le patronat n'ont cessé de marteler que la Sécurité sociale est malade à cause de l'allongement de la durée de la vie, des fraudeurs, des arrêts de travail, des médecins trop généreux...

**Parce que**, une nouvelle fois, leur réponse consiste à créer « les franchises médicales » qui vont nous coûter cher, à dérembourser de plus en plus de médicaments, à baisser les prestations médicales, à réduire le nombre des personnels dans les hôpitaux, ...etc... Alors que nous payons déjà une mutuelle !

**Parce que** les exonérations de cotisations sociales *-la part socialisée du salaire-* sont une trappe à bas salaires qui pèsent sur la Sécurité sociale et sur les retraites.

**Parce que** ce discours et ces mesures sont des impasses et que cela n'a jamais résolu le financement de la Sécurité sociale.

**Parce que** la ressource principale des recettes de la Sécurité sociale est constituée par les salaires. Plus les salaires sont bas, moins il y a d'argent pour la Sécurité sociale et plus on fait le lit des assurances privées !

# 1<sup>er</sup> Mai 2008

## A l'initiative des organisations CGT - CFDT - FO – FSU - UNSA

### Venez nombreux aux manifestations.

ō Bourges : 9 h 30 - Place Malus

ō Vierzon : 10 h 30 - Place de la Résistance

ō St Amand : 10 h 30 - Place Jean Girault

ō St Florent : 10 h 30 - Place de la République

ō La Guerche : 10 h 30 - Quai Bures sur Dive



# Appel unitaire pour le 1<sup>er</sup> mai 2008

## **Agissons pour nos salaires :**

Malgré ses promesses, le Président de la République et son gouvernement ne répondent pas aux attentes qui s'expriment et la politique salariale des entreprises comme celle de l'Etat, reste très largement insuffisante.

L'accroissement continu de la précarité, les pressions à l'allongement du temps de travail dont la remise en cause des 35h, l'affaiblissement de la protection sociale par les déremboursements, les franchises médicales ou la diminution des allocations familiales participent de cette dégradation. La situation devient particulièrement inacceptable en matière de pouvoir d'achat pour la majorité des salariés, des retraités, des privés d'emplois.

Les hausses de prix qui pèsent d'autant plus que les revenus sont modestes se multiplient (logement, alimentation, énergie, transport...) alors que les salaires et pensions ne suivent pas ou sont amputés.

Gouvernement et patronat refusent d'ouvrir de véritables négociations salariales lorsqu'ils n'y sont pas contraints par des actions syndicales.

Les politiques salariales dans les entreprises et la Fonction Publique engendrent toujours plus d'inégalités et conduisent au tassement des niveaux de rémunération et des pensions et retraites.

Tendue pour de nombreux salariés et leurs foyers, la situation appelle des mesures d'urgence et concrètes.

## **Agissons pour nos retraites :**

Le gouvernement consulte les organisations syndicales mais son objectif reste d'imposer un nouvel allongement de la durée des cotisations pour prétendre à une retraite à taux plein. Cela aggraverait

encore les effets des réformes Balladur et Fillon, véritables machines à fabriquer des petites retraites.

Toujours dans la logique du travailler plus, gouvernement et patronat souhaitent que les salariés travaillent plus longtemps, alors que le taux d'activité chez les 55-60 ans est en dessous de 60% !

D'autres solutions sont possibles, la question de l'augmentation des ressources des caisses de retraites mérite d'être posée !

Plus de salaires, plus d'emplois, et une réforme de l'assiette des cotisations permettraient de régler une grande partie le financement des retraites.

## **Agissons pour nos emplois :**

D'une façon générale, la puissance publique doit pouvoir intervenir dans le maintien de l'emploi et ne pas se contenter d'accompagner les restructurations en laissant les actionnaires décider seuls du sort des entreprises !

L'Etat aggrave encore la situation en supprimant par dizaines de milliers les emplois publics.

Les droits des salariés doivent être renforcés pour peser sur les choix économiques des entreprises. Et notamment, il faut imposer des formes nouvelles de représentation interentreprises pour les salariés des très petites entreprises.

Le développement de la formation professionnelle, en particulier les filières technologiques et industrielles dans l'éducation nationale est étroitement lié à celui de l'industrie. Prenant prétexte de la désindustrialisation, l'Education Nationale juge inutile ces formations et en ferme un grand nombre. Cela constitue un frein à l'implantation et au développement des entreprises industrielles, notamment de haute technologie.

### Agissons pour notre droit à la santé :

Le gouvernement et le patronat n'ont cessé de marteler que la Sécurité sociale est malade à cause de l'allongement de la durée de la vie, des fraudeurs, des arrêts de travail, des médecins trop généreux... Une nouvelle fois, leur réponse consiste à : créer « les franchises médicales » qui vont nous coûter cher, dérembourser de plus en plus de médicaments, baisser les prestations médicales, réduire le nombre des hôpitaux et des personnels, etc.... Ces mesures sont des impasses et cela n'a jamais résolu le financement de la Sécurité sociale.

### Agissons pour nos services publics :

Déjà malmenés, les services publics sont l'objet de nouvelles attaques pilotées par le gouvernement (avec l'appui du patronat) notamment au travers de la

Le 1er mai, les salariés doivent faire entendre leurs exigences revendicatives et leur solidarité avec tous ceux qui, en Europe et dans le monde, luttent aussi pour l'avenir des jeunes, l'emploi, les salaires et leurs droits.

Ensemble, nous appelons les salariés du public, du privé, demandeurs d'emploi, retraités à participer aux manifestations et rassemblements du 1er mai 2008 dans le CHER !

- o Bourges : 10h30 Cours Anatole France ;
- o Vierzon : 10h30 Place de la Résistance;
- o St Amand : 10 h 30 Place Jean Girault;
- o St Florent : 10 h 30 Place de la République ;
- o La Guerche : 10 h 30 Quai Bures sur Dive.





## Le sénat a voté !

### Le lundi de Pentecôte redevient férié...

**Oui MAIS :** la loi prévoit que la journée de solidarité devient un temps de travail supplémentaire qui peut être fixé soit un jour férié autre que le 1er mai, soit un jour de RTT, soit être fractionné dans l'année.

Après un vote conforme du Sénat, la proposition de loi Léonetti visant à assouplir les conditions de réalisation par les salariés de la journée de la solidarité, est définitivement adoptée. La loi, publiée dans les jours à venir au Journal officiel, sera applicable dès le prochain lundi de Pentecôte, soit le 12 mai.

**La CGT réitère son opposition la plus totale à une journée de travail gratuit. Cette journée équivaut à 7 heures de travail gratuit.**

#### Ce qui ne change pas dans la proposition de loi

- ▀ Le principe d'une journée de solidarité est maintenu conformément à la loi du 30 juin 2004.
- ▀ Elle prend la forme de 7 heures de travail supplémentaires non rémunérées pour les salariés.

#### Ce qui change dans la loi

- ▀ Cette journée n'est plus le lundi de Pentecôte, le lundi de Pentecôte redevient férié.
- ▀ La loi prévoit que la journée de solidarité devient un temps de travail supplémentaire qui peut être fixé soit un jour férié autre que le 1er mai, soit un jour de RTT, soit être fractionné dans l'année.
- ▀ La date est fixée par accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, par accord de branche.
- ▀ À défaut d'accord collectif il revient à l'employeur de déterminer la date de cette journée et ses modalités d'accomplissement (RTT, minutes quotidiennes supplémentaires...) **après consultation du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent.**

#### Pour la journée 2008

À titre exceptionnel, les employeurs pourront, dans l'hypothèse où un accord n'a pas pu être conclu, fixer unilatéralement les modalités d'accomplissement de la journée **après consultation du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent.**

#### La Fonction publique

Pour la fonction publique également la journée de solidarité devient un temps de travail supplémentaire qui peut être fixé soit un jour férié autre que le 1er mai, soit un jour de RTT, soit être fractionné dans l'année.

#### La fonction publique territoriale

Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité seront fixées par une délibération de l'organe exécutif de l'assemblée territoriale compétente, après avis du comité technique paritaire concerné.

#### La fonction publique hospitalière

Pour la fonction publique hospitalière ainsi que pour les praticiens mentionnés à l'article L6152-1 du code de la santé publique, les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité seront fixées par une décision des directeurs des établissements, **après avis des instances concernées.**

#### La fonction publique d'Etat

Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité seront fixées par un arrêté du ministre compétent pris après avis du comité technique paritaire ministériel concerné.

## Réforme de l'hôpital

### **Nicolas Sarkozy persiste et signe !**

**Le Président de la République, sans surprise, a confirmé les orientations très libérales du rapport Larcher concernant la future réforme de l'hôpital et la loi santé prévue à l'automne.**

Si la CGT et sa fédération de la Santé et de l'Action sociale partagent en partie le diagnostic du rapport Larcher qui met d'ailleurs en lumière la suppression de 100.000 lits depuis 1992, elle est clairement en opposition avec les pistes proposées.

Tout d'abord, avec l'idée qui consiste à faire disparaître la frontière entre le public et le privé. Le secteur privé commercial ne peut en aucun cas remplir des missions de service public, c'est incompatible avec la vision marchande et génératrice de profits sur la santé qui est la sienne.

Dans le rapport Larcher, rien ne précise le caractère public des communautés hospitalières de territoire, au contraire, les groupements de coopération public / privé sont relancés et simplifiés.

Puis avec la mise en place de directoires dans les hôpitaux, la mise sous contrôle des directeurs, le remplacement des Conseils d'Administration par des commissions de surveillance, les super pouvoirs accordés aux A.R.S. qui conduiront à encore plus d'autoritarisme, moins de démocratie dans la gestion et les décisions concernant la politique de santé. C'est une reprise en main évidente des pouvoirs publics, y compris sur les territoires.

Le Président confirme en fait la suppression de 200 hôpitaux et le plan d'économies de 5 milliards d'euros pour tenter de réduire le déficit de la Sécurité Sociale.

Les grands oubliés de cette réforme si moderne restent les personnels, premiers acteurs et éléments d'un service public de qualité, pas un mot sur l'emploi, les formations, la reconnaissance des qualifications, l'amélioration des conditions de travail.

La CGT réaffirme le besoin d'un grand débat public sur la santé. Elle y contribue par ses propositions pour l'élaboration d'un système de santé rénové et moderne.

## Allocations

## familiales

### **Dans le collimateur gouvernemental !**

**Après la réforme annoncée, puis retirée, des « avantages » financiers procurés par la carte de famille nombreuse, celle des majorations pour âge qui doit être mise en œuvre le 1er mai prochain amputera de plusieurs centaines d'euros le budget des familles d'enfants adolescents.**

De plus, la modulation du montant de l'Ars (allocation de rentrée scolaire) en fonction de l'âge et du niveau scolaire des enfants est à l'étude dans les cabinets ministériels pour la rentrée de septembre prochain.

Cette allocation de 272 euros en 2007 pourrait être diminuée de manière importante pour les enfants du primaire et ne serait pas totalement compensée par des montants plus élevés pour ceux du collège ou du lycée.

Les salariés et les parents salariés ont intérêt à se mobiliser dès maintenant pour empêcher la baisse de leurs allocations ! La CGT rappelle son attachement à des allocations familiales universelles ouvertes dès le premier enfant d'un montant de 230 euros mensuels par enfant.

Elle propose également que l'allocation de rentrée scolaire soit versée pour tous les enfants scolarisés, que l'allocation pour le primaire ne soit pas inférieure au montant actuel de l'ARS de 272 euros en 2007 (revalorisée en 2008) avec une majoration significative pour les enfants scolarisés au collège ou au lycée.

## Remboursement d'optique

### **La très mauvaise idée de Me Bachelot**

**La ministre de la Santé a évoqué la très mauvaise idée de retirer à la Sécurité sociale le droit de rembourser la lunetterie pour le transférer aux mutuelles.**

Ce transfert vers la mutualité, organisme privé à but non lucratif, ouvrirait la voie à un transfert de prise en charge par les assurances privées à but lucratif.

En s'attaquant au principe de Solidarité nationale assuré par la Sécurité sociale, la ministre de la Santé imagine pouvoir remettre en cause le droit constitutionnel à la Santé.

La CGT mesure la gravité du propos et les conséquences qu'aurait ce transfert de financement pour les salariés, les assurés sociaux, la Mutualité.

Après la logique scandaleuse des franchises médicales qui oblige les plus malades à financer la recherche pour d'autres malades, cette idée exprimée par la ministre est scandaleuse.

Les franchises médicales, les baisses continues de remboursement de médicaments, les dépassements d'honoraires, les forfaits, toutes ces mesures minent le droit à la Santé, au bien être et le pouvoir d'achat.

La CGT condamne l'idée portée par la ministre : elle annonce un nouveau coup détestable.

La CGT invite les salariés, les assurés sociaux à la plus grande vigilance.

Elle demande par ailleurs, une nouvelle fois au Gouvernement, de supprimer les franchises médicales.